



# La filière uranifère du Québec : risques de contamination de l'environnement

---

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des audiences sur *les enjeux de la filière uranifère au Québec*, du 20 mai 2014 au 20 mai 2015.

Présenté par :

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse :

Ville : \_

Courriel :

Septembre 2014

## CONTEXTE

Depuis la catastrophe de Tchernobyl en Ukraine en 1986 et, plus récemment, celle de l'explosion du réacteur de Fukushima au Japon en mars 2011, les enjeux de la production d'uranium à des fins civiles sont devenus un fait d'actualité de premier plan lorsqu'il est question de ressource énergétique.

Prenant compte des considérations et inquiétudes de différents groupes de citoyens et de communautés sur le développement de la filière uranifère au Québec, le 3 mars 2014, l'ex-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, donnait comme mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une enquête et une consultation publique sur la filière uranifère en territoire québécois. Ce mandat du BAPE faisait suite à la demande de l'entreprise Strateco de se voir octroyer un permis d'exploration afin de poursuivre ses activités dans le Nord-du-Québec, et plus particulièrement sur le territoire Cris d'Eeyou Istchee dans le secteur des monts Otish.

Le mandat du BAPE aura pour but premier d'éclairer le gouvernement quant à sa réflexion sur l'avenir de cette filière et la protection de l'environnement. Cependant, les activités d'exploration et éventuellement le développement d'une mine d'uranium ne font pas l'unanimité dans cette région et dans l'ensemble du Québec. Le Grand Conseil des Cris et la population crie s'opposent farouchement au projet de Strateco (Projet Matoush). Dans le même sens, une bonne partie de la population québécoise s'est opposée au développement de l'uranium sur leur territoire. À l'heure actuelle, plus de 300 municipalités du Québec ont adopté des résolutions en faveur d'un moratoire sur les mines d'uranium et de l'abandon des centrales nucléaires au Québec, chose faite pour la fermeture de Gentilly-2 en 2012. Des moratoires sur les mines d'uranium existent déjà ailleurs dans le monde, notamment en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et dans l'État de la Virginie, à cause des risques pour la santé des populations et des impacts que pose ce type de mines pour l'environnement.

Ce mémoire a pour but de sensibiliser les instances gouvernementales aux enjeux que constitue l'ouverture à un développement potentiel de la filière uranifère au Québec.

Le danger inhérent au développement des mines d'uranium au Québec va à l'encontre du choix des Québécois.

## **LA GESTION À LONG TERME DES DÉCHETS MINIERES RADIOACTIFS DANS L'ENVIRONNEMENT : MISSION IMPOSSIBLE !**

Lors de l'exploitation d'une ressource minière, plusieurs portions du sous-sol sont extraites et subdivisées afin d'en retirer l'élément désiré. C'est à partir de ces composantes que nous retrouvons les stériles, ou résidus miniers. Les stériles se définissent comme l'ensemble des produits constitués par les sols et les roches excavées lors de l'exploitation d'une mine après récupération de la partie commercialement valorisable qui constitue le minerai. Certains de ces stériles miniers peuvent comporter une grande portion d'éléments polluants malgré le fait qu'ils ne soient pas exploités à cause de leur faible concentration en minerai recherché. Tout au long du cycle d'utilisation du carburant nucléaire, soit celle de l'extraction et de la transformation primaires du minerai, la première étape du cycle des déchets de l'uranium demeure l'étape qui engendre le plus grand volume de déchets, principalement sous forme de résidus ou de déchets miniers.

Lors de l'extraction du minerai, 15% de la radiation totale suivra le combustible affiné, tandis qu'environ 85% de cette radioactivité restera associée aux déchets ou aux résidus miniers. En considérant la demi-vie des isotopes de thorium 230 (75 000 ans) et du radium 226 (1600 ans), à l'échelle de la vie humaine, ces deux éléments radioactifs restent dans l'environnement pour l'éternité. En tenant compte de la longue période radioactive de ces contaminants, ces dépôts constituent des sources d'exposition potentielles aux radiations ionisantes pour les générations futures. Le *National Research Council* américain s'interroge d'ailleurs sur la possibilité d'établir un cadre législatif sur une période suffisamment longue pour pallier ce genre d'atteintes environnementales et sanitaires.

Encore aujourd'hui avec les techniques d'extraction du minerai et du stockage des déchets, le risque nul est impossible à imposer même dans le nord du Québec. Dès lors, la prise en considération d'une possibilité de catastrophes liées aux exploitations minières d'uraniums devient un enjeu décisionnel majeur pour la protection de l'environnement et la santé des populations. Par ailleurs, les désastres naturels tels que les tremblements de terre présentent un risque impondérable dont les conséquences s'avèreraient catastrophique.

Dans le cadre du développement du projet Matoush le risque de contamination des bassins versants de deux grands lacs d'eau douce du Québec est sans équivoque.

Risque de contamination du projet de la minière Strateco :

- Le grand lac Mistassini ;
- Le lac Saint-Jean ;
- La rivière aux Outardes (Côte-nord) ;
- La rivière Eastmain (Baie James).

En effet, la rivière **Péribonka** se jetant dans le lac Saint-Jean prend sa source dans le secteur des monts Otish. Il en va de même de la rivière **Témiscamie**, qui est la source principale du grand lac Mistassini, l'un des plus grands lacs du territoire québécois.

**EN RÉSUMÉ :**

- *Sachant que la demi-vie de l'uranium est d'environ 4,5 milliards d'années;*
- *Que la contamination des territoires exploités y sera pour l'éternité à l'échelle de la vie humaine;*
- *Connaissant les risque de catastrophes naturelles lié à l'exploitation de l'uranium;*
- *Connaissant la législation insuffisante pour la gestion des sites miniers sur plusieurs centaines d'années;*
- *Connaissant le risque de contamination de la chaîne alimentaire;*
- *Connaissant les risques de contamination des plus grandes réserves d'eau douces du Québec;*

*Nous demandons au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur l'ensemble du territoire québécois incluant les territoires des Premières Nations.*

Signature :

Signé à

le

du mois

2014.

## RÉFÉRENCES

-*Les études de la Santé publique du Québec (2013-2014 – Voir les aspects reliés à l'environnement) :*

-[http://www.quebecmeilleuremine.org/sites/default/files/2014-05-INSPQ-MinesUranium-Annexe\\_1.pdf](http://www.quebecmeilleuremine.org/sites/default/files/2014-05-INSPQ-MinesUranium-Annexe_1.pdf)

-[http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/ecotoxicologie/revue\\_uranium.pdf](http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/ecotoxicologie/revue_uranium.pdf)

-Sheppard, S. C., W. G. Evenden et A. J. Anderson (1992). « Multiple assays of uranium toxicity in soil », *Environ. Toxicol. Water Quality*, 7(3): 275-294.

-[http://fr.wikipedia.org/wiki/Monts\\_Otish](http://fr.wikipedia.org/wiki/Monts_Otish)

- <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/parcs/ato/connaissances.pdf>

-<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/parcs/ato/fiche2.pdf>

[https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais\\_2013/Amabili-Rivet\\_V\\_\\_2013-09-12\\_.pdf](https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2013/Amabili-Rivet_V__2013-09-12_.pdf)

-<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/documents/SAN3.pdf>